



Appel à projets - Critères (2025)

Les projets soumis seront évalués selon une grille de critères. Ces derniers sont définis à différents niveaux :

- Au niveau des critères institutionnels
- Au niveau des critères de projets

Les critères possèdent différentes importances. Certains sont considérés comme :

- **Excluants** : Il s'agit d'obligation formelle ; si le projet, et la structure qui le soutient, ne remplit pas ces critères ils sont automatiquement exclus de l'appel à projets.
- **Pondérés** : la présence de ces critères va plus ou moins valoriser le projet et permettre la ponctuation qui définira une note finale.

La Fondation UEFA pour l'Enfance n'impose pas de financement spécifique mais ce dernier doit être en accord avec le projet. Le co-financement est encouragé.

I. LES CRITERES EXCLUANT

1. Au niveau institutionnel :

- Absence d'identité juridique : Les institutions doivent être reconnues par des partenaires institutionnels ou enregistrée depuis au moins 3 ans.
- Absence d'audit et/ou rapport financier approuvé et publié (dernier trois ans).
- Non-respect des valeurs et principes de la Charte d'Ethique de la Fondation.

2. Au niveau des propres projets :

- Activités n'incluant pas une majorité d'enfants de moins de 18 ans.
- Activités n'incluant pas des jeunes filles à hauteur minimale de 20%.
- Projets visant principalement des actions de recherche, formation ou promotion de jeunes talents sont exclus.

II. LES CRITERES DE PONDERATION

1. Au niveau administratif :

- Taux de couts administratifs.
- Taux de co-financement.

2. Au niveau des projets :

- Nombre de bénéficiaires.
- Focus sur l'enfance.
- Tranche d'âge des enfants.
- Participation de filles.
- Approche du genre.
- Présence du sport.
- Approche environnementale.
- Approche de la situation socio-économique des populations.
- Situation générale où se mettent en place les projets.
- Pertinence du projet en fonction des besoins identifiés.
- Projet réalisé en collaboration avec des partenaires institutionnels.
- Stratégie de viabilité des actions à moyen et long terme.
- Projet prenant en compte l'intégration des minorités locales et du handicap.